L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN 5 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. [illegible] rue de Chartres.

[illegible] de l'État, du Conseil [illegible] la Première [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS:
MERCREDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

RETOURS OFFICIELS DES ÉLECTIONS.

SECONDE MUNICIPALITÉ.

[illegible] Precinct—rue Annunciation.

[illegible]	Van P. Winder,	218
[illegible]	Dunbar,	210
[illegible]	Wood,	194
[illegible]	Grant,	202
[illegible]	Edwards,	197
[illegible]	Marigny,	196
[illegible]	Wilkinson,	217

[illegible] Precinct—Pompe Washington.

[illegible]	Van P. Winder,	183
[illegible]	Dunbar,	184
[illegible]	Wood,	158
[illegible]	Crane,	178
[illegible]	Edwards,	167
[illegible]	Marigny,	167
[illegible]	Wilkinson,	179

[illegible] Precinct—Rue Duplantier.

287	Van P. Winder,	338
309	Dunbar,	3[illegible]
296	Wood,	312
[illegible]	Beebe,	30[illegible]
[illegible]	Taylor,	3[illegible]
[illegible]	Davis,	3[illegible]
306	Marigny,	314
[illegible]	Wilkinson,	325

[illegible] Precinct—Pompe Jackson.

457	Van P. Winder,	246
514	Dunbar,	239
494	Wood,	2[illegible]
476	Beebe,	231
451	Taylor,	238
481	Davis,	2[illegible]
526	Marigny,	2[illegible]
494	Wilkinson,	239

[illegible] Precinct—rue Tchoupitoulas.

4[illegible]	Van P. Winder,	315
[illegible]	Dunbar,	296
[illegible]	Wood,	272
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Marigny,	[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	[illegible]

[illegible] Precinct—Rue Perdido.

505	Van P. Winder	255
[illegible]	[illegible]	[illegible]
5[illegible]	Marigny	232
535	Wilkinson	242

[illegible] Precinct—rue Poydras.

345	Van P. Winder,	546
[illegible]	Dunbar,	569
364	Wood,	47[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
334	Wilson,	[illegible]
[illegible]	Marigny,	484
366	Wilkinson,	521

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

[illegible] Precinct—rue Conti.

4[illegible]	St Martin,	235
[illegible]	Dunbar,	2[illegible]
[illegible]	Wood,	2[illegible]
454	Reynolds,	[illegible]
[illegible]	Marigny,	2[illegible]
463	Wilkinson,	2[illegible]

Neuvième Precinct—rue Bienville.

1[illegible]	St Martin,	154
[illegible]	Dunbar,	1[illegible]
[illegible]	Wood,	1[illegible]
[illegible]	Marigny,	[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	1[illegible]

[illegible] Precinct—rue Chartres.

313	St Martin,	172
3[illegible]	Dunbar,	1[illegible]
[illegible]	Wood,	[illegible]
[illegible]	Peralta,	1[illegible]
[illegible]	Theard,	145
3[illegible]	Fabieu,	140
312	Marigny,	17[illegible]
334	Wilkinson,	172

[illegible] Precinct—Rue d'Orléans.

204	St Martin,	[illegible]
228	Dunbar,	[illegible]
[illegible]	Wood,	[illegible]
187	Peralta,	[illegible]
[illegible]	Theard,	[illegible]
[illegible]	Fabieu,	224
[illegible]	Marigny,	[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	310

[illegible] Precinct—Faubourg Tremé.

[illegible]	St Martin,	3[illegible]
[illegible]	Dunbar,	355
[illegible]	Wood,	3[illegible]
[illegible]	Peralta,	306
[illegible]	Theard,	[illegible]
[illegible]	Fabieu,	333
[illegible]	Marigny,	[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	[illegible]

[illegible] Precinct—rue Hôpital.

[illegible]	St Martin,	415
[illegible]	Dunbar,	4[illegible]
[illegible]	Wood,	4[illegible]
[illegible]	Augustin,	3[illegible]
[illegible]	Castillo,	3[illegible]
[illegible]	Marigny,	46[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	4[illegible]

[illegible] Precinct—Chemin du Bayou.

[illegible]	St Martin,	158
[illegible]	Dunbar,	1[illegible]
[illegible]	Wood,	144
[illegible]	Augustin,	1[illegible]
[illegible]	Castillo,	142
[illegible]	Marigny,	1[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	[illegible]

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

[illegible] Precinct—Rue Grands-Hommes.

2[illegible]	St Martin,	300
2[illegible]	Dunbar,	2[illegible]
297	Wood,	2[illegible]
267	Bennet,	2[illegible]
2[illegible]	Lambert,	2[illegible]
2[illegible]	Marigny,	307
2[illegible]	Wilkinson,	313

[illegible] Precinct—Halle Bretonne.

3[illegible]	St Martin,	90
39	Dunbar,	80
39	Wood,	80
31	Bennet,	46
[illegible]	Lambert,	[illegible]
[illegible]	Marigny,	[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	95

[illegible] Precinct—Café Earhart.

39	St-Martin,	8
3[illegible]	Dunbar,	8
3[illegible]	Wood,	9
[illegible]	Bennett,	7
40	Lambert,	7
[illegible]	Marigny,	10
34	Wilkinson,	9

Dix-Huitième Precinct.

152	St-Martin,	2[illegible]
1[illegible]	Dunbar,	[illegible]
1[illegible]	Wood,	[illegible]
[illegible]	Weisheimer,	[illegible]
[illegible]	Marigny,	2[illegible]
[illegible]	Wilkinson,	2[illegible]

[illegible] Precinct.

41	St Martin,	41
44	Dunbar,	40
[illegible]	Wood,	[illegible]
23	Weisheimer,	25
51	[illegible]	
3[illegible]	Marigny,	45
33	Wilkinson,	50

Vingtième Precinct—Rue Montégut.

170	St-Martin,	198
1[illegible]	Dunbar,	1[illegible]
172	Wood,	1[illegible]
90	Darling,	61
[illegible]	[illegible]	
174	Marigny,	1[illegible]
160	Wilkinson,	[illegible]

Vingt-unième Precinct.

42	St Martin,	58
42	Dunbar,	54
4[illegible]	Wood,	54
[illegible]	Payne,	48
[illegible]	[illegible]	
4[illegible]	Marigny,	56
[illegible]	Wilkinson,	63

ALGERS.

[illegible] Winder	173	Landry,		61
[illegible] Martin,	1[illegible]	Freret,		74
[illegible] Wilkinson,	1[illegible]	Stephens,		131
[illegible] Hughes,	1[illegible]	Snow,		110

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

1er District Congressionnel.

[illegible] Hagan—1re M. 1,736 3me M. 771 Total 2,507
[illegible] Martin—1re M. 1,794 3me M. 965 Total 2,759
[illegible] de St-Martin, 252 voix.

2me District Congressionnel.

[illegible] 2e M. 2,5[illegible] Algers, 61 Total 2,635
[illegible] 2e M. 2,091 Algers, 173 Total 2,264
[illegible] Landry 391 voix.

Paroisse d'Orléans—Sénat.

	Dunbar	Wood	Robb	Benjamin
[illegible]	[illegible]	1[illegible]	1852	1[illegible]
[illegible]	2[illegible]	[illegible]	2[illegible]	2676
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1[illegible]	7[illegible]
	4723	4455	54[illegible]	52[illegible]

MM. Robb et Benjamin sont élus.

Auditeur des comptes de l'État.

	Bordelon.	Porter
1re Municipalité	1[illegible]	1710
2me Municipalité	2514	2170
3me Municipalité	777	987
Algers	67	109
	5193	5016

Majorité de Bordelon 177 voix.

Sherif.

	Freret.	Marigny.
1ere Municipalité	1874	1917
2me Municipalité	2[illegible]	1[illegible]
3me Municipalité	770	9[illegible]
Algers	74	163
	[illegible]	[illegible]

M. Jas. P. Freret est élu par 2[illegible] voix de majorité.

Coroner.

	Stedder	Wilkinson
1re Municipalité	1569	1013
2me do	2635	2032
3me do	6[illegible]	1031
Algers	1[illegible]	103
	5016	5,301

M. Wilkinson est élu par 285 voix de majorité.

Chambre des Représentants.

Élus 1er District Repré. — W S Campbell, H M Summers, A P Simpson,
2nd — C C Lathrop, Chs J Leeds,
3eme — H J Ramsey, C M Waterman, J N Hawthorn, J Story, J W Price, Th Curry,
4me — F M Lumsden, W M Fleming, J G Sever,
5me — P E Theard, P Devergès, Jules Benit,
6me — D Augustin, Ch A Castillo,
7me — Jos Solomon, J D Lambert,
8me — E M Meehan, M Weisheimer,
9me — B H Payne,
Algers — John Hughes.

Juges de Paix.

Sont élus—1ère municipalité P. Pecquet, 5[illegible] voix. A Dorfes, 1707.—2me municipalité D Ryan, 1151—J L Winter, 1,268.—3me municipalité M Geo Lugenbuhl, 659.

Constables.

Sont élus—1ère municipalité E N Stringer, 36[illegible] voix—F Mooney, 1,[illegible]4—2me municipalité J J Hoppe, 1,174—Geo F Pearson, 688—3me municipalité M Hernandez 631.

Collecteurs.

1ère municipalité	H Peychaud, 1650 voix	
2me do	Th Askew,	1547
3me do	A Lesto,	497

Assesseurs.

Sont élus—MM. J C Kathman, 3,054 voix; Francis Turner, 2,7[illegible]4; A Pellerin, 2,710.

WHIGS ET DEMOCRATES.

Le résultat de l'élection est connu. Nous avons triomphé sur presque toute la ligne, mais nos adversaires peuvent se rendre ce témoignage qu'ils ont lutté avec acharnement et qu'ils n'ont épargné aucun effort pour fixer la victoire de leur côté.

Les démocrates comptaient sur l'élection de M. Marigny; ils avaient tout fait pour rallier à sa candidature non seulement les suffrages du parti locofoco, mais ceux des whigs eux-mêmes. Leur organe avait fait appel non à la raison mais aux passions et aux préjugés de la foule. Nous ne connaissons pas de moyen devant lequel les locofocos aient reculé pour faire pencher la balance en faveur de M. Marigny. Tout a été inutile. Les whigs avaient juré que M. JAMES P. FRERET serait élu, et il l'a été.

Nos adversaires ont eu leur Waterloo lundi dernier. Il se vantaient d'élire M. Marigny à une majorité de 400 voix et c'est justement la majorité que nous avons donnée au candidat indépendant. Nous nous réjouissons du succès de M. Freret, parce que ce succès a empêché celui du parti locofoco; nous nous réjouissons en outre parce que M. Freret est éminemment digne des importantes fonctions que le peuple vient de lui décerner et qu'il était impossible de donner à M. Lewis un successeur plus habile, plus désintéressé, plus intègre, plus actif, plus dévoué à la cause publique.

M. Marigny a été chaudement soutenu par la 1re municipalité. Beaucoup de nos amis ont cru pouvoir abandonner leur parti pour se rallier au candidat de leurs adversaires. Ils se sont obstinés jusqu'au dernier moment à voir uniquement en M. Marigny le citoyen honorable que nous respectons tous et non le candidat démocrate. Ce fatal aveuglement eût pu nous coûter cher. La masse des électeurs, Dieu merci! est restée fidèle au parti.

Nous avons raison de prédire l'élection de nos deux candidats pour le Sénat, MM. Robb et Benjamin ont été acclamés par leurs concitoyens. Il nous était difficile d'avoir de meilleurs et de plus habiles représentants au Sénat. Ils appartiennent tous deux à cette classe d'hommes qui donnent l'impulsion à une assemblée, prennent l'initiative des grandes mesures et poussent leurs collègues dans la voie des réformes et des améliorations.

La plupart de nos candidats pour la Chambre des Représentants sont élus. Ils sont redevables de leur triomphe aux principes populaires et aux doctrines progressives qu'ont arborées les whigs dans leur programme. Ce manifeste qui indique l'esprit dont est animé notre parti nous a valu de nombreuses adhésions. Les électeurs ont été frappés du contraste qui existait entre les whigs et les locofocos; tandis que ces derniers, craignant de se compromettre, se renfermaient dans un mutisme absolu, tandis qu'ils marchaient dans l'ombre et s'entouraient de mystère, nous livrions au peuple la règle de conduite qui doit nous guider, nous lui disions nettement et franchement ce que nous voulions et ce que nous ferions si le pouvoir nous était confié.

Le silence de nos adversaires a été leur grande faute, et un journal de la 2e municipalité, qui malgré sa neutralité qu'il affiche est tout à fait locofoco, ne leur reprochait hier soir en termes assez rudes. Ils ont voulu faire de la diplomatie, ils se sont opposés aux réformes, ils se sont prononcés pour le statu quo, ils n'ont montré que peu ou point de zèle pour la cause des améliorations, et le peuple qui entend sortir de l'ornière où il a été engagé les a solennellement condamnés. La ridicule Constitution de 1845, grâce aux obstacles qu'elle amoncelle dans la voie du progrès où marchent tous les autres États, n'est-elle pas à moitié condamnée elle-même? Les démocrates en dégraient cependant le maintien, tandis que nous nous en déclarions les irréconciliables ennemis. Ils s'étaient immobilisés dans le passé tandis que nous fixions nos regards sur l'avenir. La reprobation dont ils ont été frappés leur fera sans doute tomber le bandeau des yeux.

Il reste aux démocrates au milieu de leur débandade une dernière fiche de consolation. Ils ont élu M. St Martin. Il est vrai que le district leur est depuis longtemps acquis. Mais enfin ils n'ont pas été vaincus sur ce terrain. C'est quelque chose, et dans l'amertume que doit leur inspirer la défaite ils se rappelleront au moins que leur déroute eût pu être plus complète.

L'ÉLECTION.

RÉSULTATS PARTIELS.

Nous commençons à recevoir des avis partiels sur le résultat de l'élection dans les campagnes et jusqu'ici ils sont fort encourageants. Nous aurons, très probablement, la majorité dans les deux Chambres de la Législature.

Paroisse Jefferson—M. Victor Burthe, candidat whig pour le Sénat dans les paroisses Jefferson et St Charles, est élu: c'est pour nous un gain. Voici le vote de Jefferson:

Sénateur.	*Représentants.*
BURTHE (W) 815	DEWEES (W) 850.
RICKER (D) 836.	COMMANDEUR (W) 850.
	LAWRENCE (W) 769.
	PECK (D) 842.
	DIAMOND (D) 813.
	LABATUT (D) 765.

La paroisse St Charles donnera à BURTHE de 50 à 75 voix de majorité, ce qui assurera son élection. Deux whigs, DEWES et COMMANDEUR et un démocrate, PECK, ont triomphé. C'est pour nous un gain de deux membres.

St Jacques—BORDELON, majorité, 194.

A. LANDRY,	do	173.
KENNER,	do	311.
WINCHESTER,	do	63.
TH. LAGROUN,	do	3.0.
C. MIRE,	do	310.
ALF. KUMAN,	do	50.
E. ORY, Sherif,	do	131.

Ascension—Le vote d'Ascension s'est divisé comme de coutume presque également. POWELL a été nommé représentant à 6 voix de majorité. KENNER, candidat pour le Sénat, a eu un vote beaucoup plus considérable. WINCHESTER a deux voix de majorité. St Jacques et St Jean Baptiste votent avec la paroisse Ascension pour le Sénateur. Les whigs auront la majorité dans ces deux paroisses. ARISTIDE LANDRY a 49 voix de majorité à Ascension.

Iberville—PENN, candidat pour le Congrès, et POSTER, candidat pour la place d'auditeur, ont, dit-on, une majorité de 40 voix dans la paroisse Iberville. JOHNSTON, whig, et ROBINSON, démocrate, ont été élus à la Chambre. PETTIT, whig, a été nommé shérif.

Est Bâton-Rouge—M. CUTCHSON, whig, et CHAPMAN, démocrate, ont été élus à la Chambre. BABIN, whig, a été élu shérif.

Plaquemine—La paroisse Plaquemine, non compris le poll de la Balise, a donné 22 voix de majorité à St Martin. Ce dernier a obtenu 206 voix et Hagan 184. La Balise ajoutera environ 80 voix à la majorité de St Martin. MM. Ronquillo et Moïse sont élus représentants. Wilkinson a été nommé surintendant des écoles publiques; Johnson, shérif; et Villeré, coroner.

☞ Nous remercions sincèrement nos amis de la sérénade qu'ils ont bien voulu nous donner en l'honneur du triomphe remporté par notre parti.

COMMODORE PARKER.—Le commodore PARKER, envoyé à la Havane sur la frégate à vapeur *Saranac* pour obtenir tous les éclaircissements nécessaires au sujet des prisonniers américains, se trouve à la Nouvelle-Orléans depuis deux jours.

EUROPE.

La malle nous a transmis lundi nos journaux européens apportés par le *Niagara*, et nous recevions hier les liasses que notre correspondant avait confiées au *Pacific*. Nos dernières dates de Paris sont du 13 octobre et de Liverpool du 15. Les avis n'ont pas une très grande importance sans être cependant dépourvus d'intérêt.

LA NAINE DU YUCATAN.—La naine du Yucatan a quitté la 1re municipalité pour la 2me. Elle est maintenant visible au No 97, rue de la Commune, en face du Verandah.

MAISON D'ENCAN.—M. Barnett, Jr., vient d'établir au coin des rues Chartres et St Louis, un magasin d'encan dont les installations ne laissent rien à désirer. Cette maison, honorablement connue du public fera l'ouverture de son nouveau local lundi prochain. Le patronage des hommes d'affaires ne lui fera pas défaut.

TEXAS.

Le steamer *Mexico* nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 31 octobre.

Les Indiens continuent leurs déprédations dans l'Ouest du Texas. Le général Persifor Smith a envoyé contre eux quelques dragons qui en ont sabré une demi douzaine et sont revenus au fort avec le bétail que les sauvages avaient volé.

CALIFORNIE.

Le steamer *Georgia* nous a apporté nos journaux de la Californie jusqu'au 30 septembre. A cette date tout était tranquille à San Francisco et dans les autres villes. Les meurtres et les vols deviennent de moins en moins fréquents; aussi les comités de vigilance ont-ils presque tous suspendu leurs travaux. D'une autre part les affaires reprennent et tout présage une forte saison.

Le résultat des élections a été favorable à nos adversaires. Bigler a été élu gouverneur à une majorité de 12,000 voix, et les deux chambres de la législature sont au pouvoir des locofocos.

Une convent on a dû être tenue le 30 octobre pour débattre sur la nécessité de diviser l'État. Il s'agit d'en détacher les comtés de San Francisco, Contra Costa, Santa Clara, San Joaquin, Calaveras, Tuolumne, Mariposa, Santa Cruz, Monterey, Santa Barbara, San Luis, Obispo, Los Angeles et San Diego, pour en former un nouvel État.

Les mines continuent à être exploitées avec le plus grand succès. On estime que la valeur du minerai extrait des gisements aurifères pendant cette année s'élèvera à environ cent millions de piastres.

Plusieurs mines d'argent ont été découvertes dans le voisinage de San Joaquin.

OREGON.

Le *Georgia* nous a apporté des nouvelles de l'Oregon jusqu'au 23 septembre. Beaucoup de chevaux et de bestiaux ont péri dans les montagnes par suite des pluies qui ont inondé le pays. Il y avait huit pouces de neige sur les montagnes de la Cascade.

Les émigrants continuent à se porter en grand nombre dans l'Oregon; ils sont souvent attaqués par les Indiens qui attaquent en outre les habitations isolées et harcèlent la frontière.

Les habitans qui occupent le nord du Columbia se sont réunis le 29 août pour délibérer sur la nécessité d'organiser un nouveau territoire sous le titre de territoire de Columbia. Il a été voté des résolutions dans ce sens et les délégués de l'Oregon au Congrès ont été invités à soumettre aux Chambres le vœu des habitants du Nord.

Les esprits sont divisés dans l'Oregon sur le lieu où doive être établi le siège du gouvernement.

ILES SANDWICH.

Nos avis de la Polynésie vont jusqu'au 23 août; ils nous parviennent par la voie de San Francisco. Les affaires y sont en général languissantes. Les récoltes ont été cependant abondantes.

Le volcan de Mauna-loa que l'on croyait éteint, s'est subitement rallumé le 7 août et a inspiré pendant quelques jours de graves inquiétudes à la population.

CHILI.

Les dernières nouvelles du Chili confirment les bruits qui nous étaient déjà parvenus au sujet de la révolution du Chili. Don Manuel Montt, ayant été élu président, fut inauguré le 18 septembre. Mais les partisans du général Cruz levèrent à Coquimbo l'étendard de l'insurrection, s'emparèrent du gouvernement de la province et des fonds publics, firent des emprunts forcés et envoyèrent à Conception un steamer enlevé à un Anglais, M. Lambert, pour rallier à leur cause de nombreux partisans. Le général Cruz s'est mis à la tête des factieux. Le général Balnes, prédécesseur de Montt, est le commandant en chef des troupes du gouvernement. La frégate à vapeur anglaise *Gorgon* s'est emparée de deux steamers appartenant aux insurgés.

L'escadre américaine se tient prête à défendre les intérêts de nos nationaux.

HAVANE.

Les journaux de la Havane qui nous ont été apportés par le *Georgia* ne renferment rien de nouveau. Nous apprenons par des lettres particulières que M. Thrasher est encore en prison. Les dons en faveur des victimes de l'invasion s'élèvent à environ $200,000.

INCENDIE.—Le magasin de M. Pineau à St-Martinville a été dévoré par les flammes dans la nuit du 25 octobre.

FRANCE.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Voici ce qu'on lit dans l'*Avènement*:

"A la suite d'une assez vive discussion sur l'opportunité du rappel de la loi du 31 mai, les ministres ont offert hier au président leur démission collective et conditionnelle. Cette démission n'a été ni acceptée ni refusée. De part et d'autre, une trêve morale a été consentie pour réfléchir et pour aviser. Il paraît certain que M. Carlier donnerait sa démission en même temps que le cabinet. Une grande affaire, étrangère à la politique, compliquerait encore la situation.

"Ce ne serait pas seulement un nouveau ministère, mais aussi, dit-on, une nouvelle politique que voudrait inaugurer l'Elysée. Le message, outre l'abrogation de la loi du suffrage restreint, proposerait une large réforme des octrois.

"Quant aux personnes, rien ne semble encore déterminé. On a écrit à M. de Lamartine, on a mandé en hâte M. Bilault, absent pour le moment de Paris.

"Nous aurons peut-être à donner demain des détails plus circonstanciés.

—La *Patrie* ne contient que la note suivante:

"On parle beaucoup d'une crise ministérielle qui serait motivée par une divergence d'opinions entre le président et le cabinet, sur un point important de la politique générale. Si nous sommes bien informés, il y aurait eu seulement au sein du conseil des ministres des conversations sérieuses sur la loi du 31 mai. Toutefois, aucune résolution sur la conduite à tenir ne sera prise avant mardi prochain. C'est ce jour-là que le président, qui n'a pas encore manifesté son sentiment, fera connaître sa décision.

Le *Bulletin de Paris* s'exprime ainsi:

Voici en deux mots la vérité sur la crise ministérielle:

"Il n'y a pas eu de démissions offertes; mais seulement des démissions annoncées pour le cas où, conformément aux intentions qu'on prête au prince *et qu'il n'a pas émises*, M. le président de la république ne se trouverait plus d'accord avec son cabinet sur la ligne politique à suivre.

"L'article du *Constitutionnel* sera, assure-t-on, désavoué.

"L'article de la *Presse* de ce matin serait également démenti dans ses assertions hasardées.

"On est convenu dans le conseil des ministres que, mardi prochain, la question de la loi du 31 mai serait mise en discussion.

"Le ministère reste donc investi, comme par le passé, de la confiance présidentielle: il veille au maintien de la tranquillité publique, qui, du reste est complète sur tous les points de la capitale, de nos grandes villes et du pays, et administre avec sa sollicitude habituelle tous les intérêts dont il a la gestion."

LE CABINET DE LOUIS-NAPOLEON.

On lit dans l'*Avènement*:

"Les amis du cabinet actuel font agir auprès du président toutes sortes d'influences parlementaires et extra-parlementaires. Ils auraient même, dit-on, mis en avant deux ou trois personnages du corps diplomatique.

"Il y a deux camps à l'Élysée. Les peureux représentent M. Louis Bonaparte comme encore indécis et flottant. Les résolus affirment que sa détermination est prise, et qu'il la maintiendra avec fermeté.

"Dans tous les cas, il est déjà douteux que le ministère se retire tout entier. MM. Baroche, Faucher et Rouher sont les seuls qui s'obstinent à préférer leur loi-drapeau à leur portefeuille. Parmi les ministres qui se rattacheraient à la combinaison nouvelle, on nomme M. Achille Fould.

"D'ailleurs, le cabinet consentirait peut-être à faire l'intérim jusqu'à la fin du mois.

"Pour mettre nos lecteurs au courant de tous les bruits, il faut que nous ajoutions aux noms qui ont été prononcés ceux de MM. Victor Lefranc, Gustave de Beaumont et Duclerc."

CHRONIQUE.

Paris, 13 octobre.

Les journaux ministériels annoncent qu'un conseil de ministres s'est tenu dans la journée d'hier à l'Elysée sous la présidence de M. le président de la république, et que ce conseil a duré trois heures. Dans les circonstances présentes, alors que les deux fractions du parti élyséen sont aux prises et que la loi du 21 mai fait depuis quinze jours les frais de la polémique, il est plus que probable que c'est de la loi du 31 mai qu'il a été question dans ce conseil. Hier au soir, un grand nombre de versions circulaient dans le public à l'issue de la délibération ministérielle, et les bruits de changement de cabinet recommençaient à prendre quelque consistance. Nous ne croyons pas, quant à nous, que le ministère soit complètement disloqué, comme l'affirment quelques feuilles ce matin, mais nous sommes à peu près sûrs qu'il est en bonne voie de dissolution. Voici, d'après ce qui nous a été rapporté, comment les choses se seraient passées dans le conciliabule qui a eu lieu hier à l'Elysée.

M. Louis-Napoléon Bonaparte aurait déclaré à l'ouverture de la séance qu'il désirait avoir l'opinion de chacun des membres du conseil sur la loi du 31 mai, et qu'il invitait les ministres à s'expliquer à tour de rôle. M. Léon Faucher, prenant aussitôt la parole, aurait dit que ses opinions bien connues pouvaient à la rigueur le dispenser de faire une espèce de profession de foi; mais que, par déférence pour l'invitation du prince-président, il allait s'empresser de se rendre à son désir. M. le ministre de l'intérieur se serait alors très vivement prononcé pour le maintien intégral de la loi du 31 mai, qu'il regarde comme la sauvegarde de la société, la loi du 31 mai, dans l'opinion de M. Léon Faucher, étant la seule barrière encore debout contre l'envahissement du socialisme. A l'appui de sa déclaration, le ministre de l'intérieur aurait produit un dossier contenant les rapports de l'immense majorité des préfets, lesquels, consultés par lui, s'étaient déclarés en faveur du maintien de la loi. M. le président de la république aurait compulsé avec beaucoup de soin les rapports en question et aurait même, dit-on, inséré les noms d'un certain nombre de préfets.

M. Baroche, ravi de l'ardeur que prenait la délibération, y aurait pris part [illegible] que la victoire se déclarât pour le maintien du suffrage restreint, aurait complètement abondé dans le sens de son collègue de l'intérieur; M. de Crouseilhes aurait suivi M. Baroche, et M. Buffet aurait peut-être fait de même, si l'absence de M. de Crouseilhes, et M. Rouher n'avait pas la parole pour dire qu'à son avis la loi du 31 mai n'avait pas l'importance que M. Léon Faucher voulait bien lui reconnaître, mais qu'en revanche elle avait quelques inconvénients dont le moindre était de faire à la position du président de la république, le jour où du suffrage universel, se trouverait, par le fait de cette loi, privé de ce point d'appui, le seul solide aujourd'hui. Cette déclaration de M. Rouher s'adapte assez bien avec les paroles que M. Véron prête à M. Louis Bonaparte et que nous reproduisons sans en garantir la parfaite authenticité: "La loi du 31 mai n'est pas pour moi une question d'éventualités plus ou moins favorables, mais une question de principes. Il n'existe que deux principes: celui de l'hérédité et celui de la souveraineté nationale. Jamais on ne pourra faire le bien avec une quasi-légitimité quelconque."

Jusque-là M. Louis Bonaparte avait écouté ses ministres sans prononcer une parole; il rompit enfin le silence par ces mots: "Je vous remercie, messieurs, de m'avoir dit toute votre pensée. Je connais maintenant ceux d'entre vous qui sont pour et ceux qui sont contre le maintien de la loi du 31. Je ne voulais savoir que cela pour le moment, et pour le reste, j'aviserai." Ces paroles à peine prononcées, M. le président faisait mine de se lever pour indiquer que la séance était terminée, lorsque M. Carlier, qui assistait au conseil, déclara que pour lui, sans le maintien de la loi, il ne répondait pas de la tranquillité publique, et qu'il donnait sa démission si le pouvoir exécutif n'expliquait pas catégoriquement. Voici la tout ce que nous savons ou plutôt ce que nous croyons savoir. M. Carlier est-il ou n'est-il plus préfet de police?

On nous annonce ce soir que la loi du 31 mai sera remise sur le tapis de la discussion dans le conseil des ministres qui doit se tenir mardi prochain.

La fraction de l'Elysée qui veut le rappel de la loi du 31 mai affirme de plus belle qu'elle triomphe. Nous croyons, nous, jusqu'à preuve du contraire, que tout est encore remis en question. Dans tous les cas, nous craignons beaucoup que tout ce bruit, toutes ces délibérations, n'aboutissent qu'à une demi-mesure qui ne satisferait personne, et nous citerons à ce sujet le mot d'un personnage qui tient de près à l'Elysée et qui disait ces jours-ci: Vous verrez qu'on *barrotera* encore cette question.

Les journaux de Lyon ne tarissent pas sur la réception qui a été faite par le cercle du commerce de cette ville à M. de Falloux. Il paraît que M. de Falloux et M. Sauzet, ce dernier président de la chambre des députés, se sont donné l'accolade en public. M. Sauzet a chanté un hymne à l'union, M. de Falloux lui a répondu par un dithyrambe à la concorde. Tous les Lyonnais versaient des larmes d'attendrissement. La fusion, morte à Paris, renaît à Lyon. A la bonne heure! nous nous étions déjà dit, quant à nous, que cette question eût été si promptement et si tristement enterrée.

L'*Indépendance belge* nous apprend que M. le ministre de la guerre a défendu à tous les officiers des départements frontières d'assister aux fêtes royales qui viennent d'avoir lieu en Belgique, à Arlon. Quelle mouche républicaine a donc piqué M. Randon, pour qu'il s'oppose à ce que nos officiers figurent à des quadrilles royaux? M. le prince de Joinville devait avoir à Arlon une entrevue avec le roi des Belges. Alors, tout s'explique. (*Siècle.*)

KOSSUTH.

On lit dans le *Standard* du 9 octobre:

"Nous apprenons d'une source digne de foi que le gouvernement autrichien a donné l'ordre à son ministre près notre cour, M. le baron Hel[illegible], de demander ses passeports et de quitter l'Angleterre aussitôt que Kossuth arrivera à Southampton."

Mais le *Daily News* du 9 dit que l'ambassadeur d'Autriche à Londres ne sera pas plus rappelé qu'il n'a été l'ambassadeur autrichien de Constantinople à l'occasion de Kossuth.

Le baron de Koller, secrétaire de la légation autrichienne, et non ministre, a quitté l'Angleterre depuis quelques mois. Au reste, aucune loi n'autorise le gouvernement anglais à empêcher le débarquement de tout étranger qui vient dans des sentiments pacifiques.

Le *Times* et le *Morning-Post* soutiennent que Louis Kossuth, d'après l'attitude qu'il prend, ne devrait pas être fêté en Angleterre comme on se dispose à le faire.

L'opinion de ces deux journaux n'a rien qui doive surprendre. On sait que le *Times* n'est jamais d'accord avec la municipalité de Londres. Celle-ci ayant voté une adresse à Kossuth m'a digne des honneurs qu'il va recevoir.

Quant au *Morning-Post*, l'explication est plus compliquée sans cesser d'être claire. Ce journal est protectionniste, aristocratique et dandy; il a seulement la fantaisie de soutenir la politique de lord Palmerston en blâmant celle du cabinet. Or, ce ministre pourrait avoir que le noble lord lui attaque pour avoir trop chaudement protégé Kossuth, le *Post* prend ses précautions: C'est Kossuth le gouverne et non Kossuth le démocrate que le foreign office a protégé. Voici ce que dit le *Morning Herald*.

"Hier, les administrateurs de la paroisse de Saint Pancras à Londres étant réunis pour l'expédition des affaires, on décida, sur la proposition de M. Brettingham, l'un d'eux, de suspendre le travail courant pour lui permettre de proposer une résolution relativement à l'arrivée de Kossuth en Angleterre. M. Brettingham a exprimé son regret que Saint-Pancras, qui possède une plus forte population que la Cité de Londres et que la paroisse de Marylebone, se soit laissé devancer par les deux localités où l'on a déjà décerné des honneurs à l'illustre exilé, au noble patriote qui va descendre sur nos rivages. Il donne lecture d'un projet d'adresse que l'assemblée adopte à l'unanimité, et dans lequel, après les félicitations les plus vives et les éloges les plus flatteurs, on exprime le vœu de voir bientôt Kossuth rappelé d'un honorable exil, et rendant l'indépendance à la Hongrie, devenir, comme Washington, le père et le premier président d'un pays régénéré."

Le *Républicain alsacien* du 9 octobre publie une adresse de M. Savoye, représentant du peuple à Louis Kossuth. Nous reproduisons quelques passages de cette éloquente protestation contre la mesure qui a fermé l'entrée du territoire français à l'illustre Hongrois:

"Nos pères, les républicains de la première révolution, avaient adopté pour principe sacré: "Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État."

"Ils honoraient le courage, l'héroïsme, le dévouement à la liberté dans la défaite comme dans la victoire, et ouvraient la France, comme un refuge inviolable, à tous ceux qui avaient combattu ou souffert pour la cause des peuples.

"Le droit d'asile n'existe plus en France.

"Exilé, proscrit, pleurant la France et conspirant contre son gouvernement, M. Louis Bonaparte traçait en ces termes sa politique étrangère dans l'avenir, sous le régime d'une constitution démocratique:

"*Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.*

"Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les nations s'immiscent dans le sien.

"*Il donne asile aux étrangers bannis de leur pays pour la cause de la liberté.*"

"Rappelé de l'exil, miraculeusement, par la république, et porté à la première magistrature de la France par la magnanime prodigalité de l'enthousiasme populaire, M. Louis Bonaparte laisse ses ministres expulser du sol français le libérateur de la Hongrie, et lui refuser, comme à un lépreux, le passage à travers le territoire de la république. Nous demandons à M. Léon Faucher: Qu'eût-il fait de pire à l'encontre du traître Gœrgey, s'il se fût présenté, comme Kossuth, à la frontière de France!...................

"....Je proteste contre cet oubli de tous les principes qui ont inspiré la révolution de février.

"Je proteste contre ce dédain offensant du programme de la république, de l'assemblée constituante et de l'esprit du pacte fondamental qui régit la France démocratique.

"Je proteste contre la violation audacieuse de la devise républicaine et de tous les sentiments de grandeur, de dignité, de générosité et de juste fierté qui sont le patrimoine traditionnel et l'orgueil de la France.

"Je proteste, en mon nom propre, comme représentant du peuple, et au nom de tous mes amis républicains qui ont signé comme moi, ou approuvé la proposition tendante à reconnaître l'indépendance de la Hongrie, au sein du parlement.

"Je proteste enfin, de toutes mes forces et du fond de mon âme, au nom de ce noble et généreux peuple qui, héros et poète lui-même, aime et admire tout ce qui est beau, grand, héroïque et poétique dans l'humanité.

"Nous, Louis Kossuth, citoyen illustre, magistrat suprême de la libre Hongrie, toi qui as brisé les chaînes et inauguré l'ère d'indépendance d'un peuple intrépide; toi dont l'ennemi prononce le nom avec respect et admiration, que les nations chérissent et couvrent de leurs bénédictions; toi qui, tout plein de vie, nous apparais déjà comme transfiguré dans l'auréole de la légende populaire, et que l'histoire couronnera d'immortalité: Louis Kossuth, nous ne voulons pas que dans ta trop juste douleur, tu confondes le peuple de France avec son gouvernement d'un jour.

"Tu l'as reconnu, nous t'en remercions, dès les premières paroles, pleines de noblesse, que tu as adressées à nos frères de Marseille....

"SAVOYE,
"Représentant du peuple."

PRÉPARATIFS POUR RECEVOIR KOSSUTH EN ANGLETERRE.

Les indécentes attaques du *Times* contre Louis Kossuth ont produit un redoublement d'enthousiasme pour l'illustre proscrit. Il ne faut pas non plus se dissimuler que le désir de faire mieux et autrement que la France entre pour beaucoup dans la réception inouïe que Kossuth va recevoir en Angleterre.

Voici les détails donnés aujourd'hui par le *Daily News* sur la réception préparée à l'ancien gouverneur de la Hongrie:

"Un nombreux comité s'est formé à Londres et prend des mesures actives pour traiter dignement cet homme éminent à son arrivée dans la capitale. Ce comité s'est réuni hier soir à dix heures dans Windgate street Strand, sous la présidence de M. Kossuth. [illegible] des députés de différents comités pour [illegible] formés pour le même objet dans les différents quartiers de la ville. Des résolutions [illegible] admirables ont été reçues à l'effet de [illegible]. L'association pour la réforme parlementaire et financière de Lambeth [illegible] Elle a fait demander si l'on pourrait s'entendre avec Kossuth pour une démonstration publique. Le président répond qu'il espère organiser une démonstration de mise à la fois convenable et acceptable. On présentera une adresse à Kossuth dès son arrivée, on le recevra par une démonstration publique et on lui offrira un grand banquet.

"M. Petrie annonce que différentes cités et paroisses de la capitale se proposent d'aller au devant du patriote hongrois, avec drapeaux et bannières. Il communique à l'assemblée une lettre du général Petit portant que Kossuth, aussitôt son arrivée à Southampton, se rendra à Winchester, où il passera quelques jours; qu'il retournera à Southampton ensuite, et qu'il sera probablement à Londres le quatrième jour après son débarquement. On a prié des mesures pour être immédiatement averti de Southampton par le télégraphe; et cette ville possède un observatoire, il est probable, si le temps est beau, que l'on y apercevra le navire en mer à quatre-vingt milles de distance. Le comité décide à l'unanimité, sur la proposition de M. Petrie et d'un autre membre, que pour rendre la manifestation plus unanime, il recevra les députations des villes et provinces de la même façon que celles des quartiers de Londres. Arnott déclare de la part des bottiers et cordonniers de West End qu'ils se rendront en masse au-devant de Kossuth. M. Milne propose d'autoriser le comité des finances à payer les dépenses de la députation qui doit se rendre à Southampton. M. Scoble appuie la motion, qui est adoptée.

"On a envoyé en mer un pilote de Southampton pour aller à la recherche du steamer le *Jupiter*, qui est attendu aujourd'hui ou demain, et qui amènera peut-être Kossuth. Ce pilote doit, dans ce cas, faire arborer un signal sur le pyroscaphe, afin d'avertir les autorités. Kossuth arrivera 5 à 6 heures à Southampton avant de se rendre à la maison de campagne du maire de Winchester. Cette disposition a pour objet de donner le temps à ses amis de Londres de venir lui apporter leurs hommages au moyen d'un train spécial du chemin de fer. Après son débarquement, il sera conduit dans une voiture à quatre chevaux au Royal-York [illegible] de la [illegible] au Guildhall [illegible] l'adresse du conseil de ville.

"Le maire reçoit toujours un nombre immense de communications de tous les points du pays relativement au grand Magyare, par un nombre incalculable de lettres et de dépêches adressées à Kossuth lui-même."

AFFAIRE DE CUBA.

La veuve du général Lopez est arrivée en Espagne par le dernier paquebot. On sait que le gouvernement ne négligera aucun moyen de consoler la perte éprouvée par la femme de ce brave soldat.

L'Espagne, ainsi que l'éprouvent les décrets que nous avons reproduits, s'occupe activement de régler ses comptes avec la malheureuse île et que par [illegible] des armes. On mande de Madrid que la commission des chemins de fer de Cuba sera organisée, placée sous la présidence du ministre des relations extérieures, va s'occuper sans retard d'un projet de loi qu'on présentera le mois prochain aux cortès, projet ayant pour but de faire participer la population libre des colonies à la représentation nationale et d'assurer l'émancipation progressive des esclaves.

UNE MACHINE A MOISSONNER.

Parmi les instruments d'agriculture exposés dans le palais de Cristal, les connaisseurs remarquaient principalement, à cause de sa nouveauté et de la révolution que doit produire en occasionner dans les travaux de la campagne à l'époque de la moisson, une machine d'invention américaine et destinée à moissonner les blés et fromens.

Les agriculteurs anglais désiraient vivement faire l'essai de cette machine, dont l'inventeur, M. Mac Cormack, vient de recevoir une médaille d'or; mais il fallait attendre que les blés fussent mûrs et prêts pour la fauche ou l'arrivée de l'époque de la moisson. Ce moment est enfin arrivé; la machine a été essayée, et nous apprenons que la réussite la plus complète vient de justifier les espérances de l'inventeur.

Cette machine, dont il est peut-être difficile d'expliquer le mécanisme sans le secours de dessins et de tracés, n'offre cependant rien de très compliqué dans sa construction. Le moissonneur, ainsi que l'a baptisé son inventeur, consiste d'abord en une plate-forme portative montée sur une paire de roues. Sur le devant de cette plate-forme se trouvent quatre palettes en éventail fixées à un essieu comme les aubes d'une roue de bateau à vapeur, et qui tournent quand la machine est en mouvement. Une lame d'environ cinq pieds de longueur, armée de dents comme une scie, obtient du mouvement, au moyen d'un engrenage, un rapide mouvement horizontal rasant sous les quatre palettes les pailles du grain qui se trouvent à porter de ses dents.

A mesure que les palettes s'abaissent sur le blé, elles le rasent et le présentent en piquets serrés à des espèces de faux ou de faucilles qui le scient. Aussitôt coupé, le blé est rejeté sur la plate-forme où un homme le met en gerbes. Tout le mécanisme de cette machine, assez remarquable, en ce qu'il, par sa simplicité, est mis en mouvement par un attelage adapté au moyen des roues qui le supportent. Deux chevaux suffisent à la traîner, non pas dans le blé, mais le long des moissons que l'on veut récolter. Il résulte d'un procès-verbal de la société d'agriculture de New-Castle, que nous avons sous les yeux, que divers essais faits dans le comté de Northumberland avec cette machine ont réussi au delà de tout ce que l'on pouvait espérer. L'économie dans les frais de la moisson qui résulte de l'emploi du *moissonneur* est assez considérable, on calcule que son travail revient à un scheling (1 fr. 25) par acre anglaise (environ 55 ares), il faut 40 minutes pour moissonner un champ de cette étendue. Nous devons ajouter cependant que si le terrain est inégal et tourmenté, la machine opère avec moins d'avantages; mais elle réussit aussi bien dans les champs labourés en sillons que dans ceux où les semis ont été faits par plates bandes.

L'emploi de cette machine, nous n'en doutons pas, se généralisera en Angleterre, où la mécanique est appliquée sur une si large échelle aux travaux de l'agriculture.

DRAME HORRIBLE.

Nous lisons dans la *Gazette des Opelousas* du 1er courant:

Un attentat épouvantable a été commis vendredi dernier, à Plaquemine-Brûlée, en cette paroisse, de dix heures à minuit. Un certain docteur Hopkins, demeurant dans le voisinage, est entré dans la maison de John D. Moore, accompagné d'un nègre armé d'un fusil double. Hopkins, muni lui-même d'un bowie-knife et de pistolets, a immédiatement attaqué Moore, qui, étant sans arme aucune, a pris son ennemi à bras-le-corps, et allait lui arracher son énorme couteau, pour s'en servir lui-même, lorsque Hopkins cria au nègre de tirer sur Moore; le nègre lui ayant répondu qu'il craignait de le frapper lui-même, il lui dit de tirer tout de même. Moore lâcha alors Hopkins, et s'élança sur le nègre afin de lui arracher son fusil; mais voyant alors Hopkins revenir sur lui avec ses armes, il prit la fuite; Hopkins courrant à sa poursuite et déchargeant en vain ses pistolets sur lui. Hopkins revint alors à la maison et demanda à Mme Moore les clés, et la somme de lui délivrer l'argent de John Lyons, de beau-père de Moore et de Hopkins); elle répondit que cet argent n'était pas là. Hopkins prit alors le clé, fit des recherches dans la maison, et trouva $16 qu'il prit. Le monstre se tournant alors vers Mme Moore, dit qu'il ne voulait pas laisser derrière de témoins, et lui annonça qu'il allait la tuer. Elle le pria vainement de lui épargner la vie; il la saisit par le bras et voulut l'assassiner par derrière; mais elle se débattit, et enfin il lui tira un coup de pistolet qui lui massacra la main et passa ensuite dans les chairs, près de l'abdomen. C'est alors que ce barbare monta sur son cheval et s'enfuit.

Il y a aujourd'hui six hommes à sa poursuite, et nous apprenons qu'ils sont sur ses traces.

CHRONIQUE LOCALE.

—Caroline Lo[illegible] a été accusée hier devant le recorder Genois d'avoir poursuivi Henry Elver lundi dernier à l'encoignure St-Louis et Remparts. Cette affaire n'a pas encore été examinée.

—Des accusations d'assauts et batteries ont été portées hier devant le recorder Genois contre G. Walley, Mathias Fritz, The Buckley, James Buckley, Mary Warum et M. Pacovich. Toutes ces affaires seront examinées dans quelques jours.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI SOIR, 4 NOVEMBRE.

Les transactions de la journée se sont élevées à 4000 balles à des prix très fermes.

Il ne s'est rien fait d'important dans les sucres. 400 barils de mélasses ont été vendus, la plus grande partie à 26 cts le gallon.

Le marché aux farines n'a pas changé; il s'est vendu 1,000 barils à $1 75 pour la superfine St-Louis, et à $3 37½ et $4 75 pour les marques extra. Environ 5,500 sacs de maïs ont été vendus à des prix pleins, variant de 40 @ 46 cts le boisseau.

Les provisions sont languissantes. Le mess porc se détaille à $14. Il s'est fait des ventes de côte lard mise à 10½ cts. Aucune opération n'a été faite dans la graisse.

Le whiskey se vend lentement à 19½ et 20 cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change garde comme par le passé et la demande est assez bonne. Nous cotons les Sterlings, 107 @ 108½—Paris, 5f 22½ @ 5f 20—Traites sur New York à 60 jours, 2¼ @ 3½ pour cent d'escompte — Checks, ½ @ 1 pour cent d'escompte.

Le fret n'a pas changé.—Coton pour Liverpool à ½ d.—Pour le Havre 1 cts. Nous avons remarqué un engagement à ces derniers prix.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Joshua Ma[illegible], Barton, pr Liverpool.
[illegible] Burwell, pr Liverpool.
Barque [illegible], Brown, pr Liverpool.
[illegible] pr New York.
Goelette [illegible] Winningham pr la Havane.
[illegible] pr Hambourg.
[illegible] Pensacola.
Sloop Fashion, Waite, de Matagorda.

ARRIVÉS HIER.

Steamship Georgia, Porter, de New-York via la Havane.
Steamship [illegible], de Galveston.
[illegible]
Barque [illegible], de Liverpool.
[illegible]
Brick [illegible] d'Appalachicola.

☞ Pour les arrivages, voir notre partie anglaise.

Chargement du navire Isaac, Bell, venant du Havre.

[illegible]

—EXCURSION—

[illegible]

☞ [illegible] la vente [illegible] par catalogue, d'[illegible] aujourd'hui mercredi 5 novembre 1851, à dix heures, au magasin No 20, rue Vieille Levée. Voir aux annonces.

Vente de marchandises Sèches, Bottes, Souliers et Brodequins.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de [illegible] lots de marchandises sèches, [illegible] souliers, qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Bache & Co, No. 77, coin Chartres. Conditions libérales à la vente.

☞ Le navire BRUNSWICK, capt Thomas, venant de Bordeaux, commencera son déchargement [illegible] PIERRE POUTZ.

☞ Le navire américain BRUNSWICK venant de Bordeaux [illegible] A CURRIEN.

5 nov—3

☞ Le navire ISAAC BELL, [illegible] maintenant en déchargement au poteau No 3, 2me Municipalité; les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

H V BAXTER,
79, Commune.

5 nov

☞ Le navire NEW-ENGLAND, du Havre est maintenant en déchargement au poteau No 8, 1re Municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis [illegible] leurs risques et périls.

H. V. BAXTER,
79, Commune.

1er nov

☞ Le brick américain [illegible] Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché à la viande, Première Municipalité. [illegible]

F. DE FUENTES & CO,
22 Vieille Levée.

3 nov—5

☞ [illegible] JENNY [illegible]

PAUL JUGE FILS & CO.
27 rue St-Louis.

3 nov

☞ [illegible] PAUL JUGE FILS & CO
[illegible] St-Louis

3 nov

DREZ,
MANUFACTURE DE CHAPEAUX,

77 rue de Chartres, près l'encoignure Bienville,

A l'honneur de prévenir le public et sa clientèle qu'il a fait l'ouverture de son magasin le 4 novembre courant. Il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de fantaisie pour enfants et jeunes gens, chapeaux de soie, casimir et castors.

Des ordres seront toujours reçus à sa fabrique, Passage de la Bourse, 57. — 5 nov—1m

Changement de domicile.

LOISON & SILVESTRE, marchands commissionnaires, en vins eau de vie et autres marchandises, ont transporté leur domicile du No 38, rue de Chartres, au No 24, rue de la Douane.

CACAO—9 sacs Guyaquil, à vendre par B VALLS, 73 Magasins. 5 nov

CIGARES de la Havane—1,000,000 qualités assorties, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

CIGARETTES des marques Espanola, Sol, Minerva et Sevillana, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

GRAINS POUR OISEAUX—15 barils, à vendre par B VALLS, 73 Magasins. 5 nov

HUILE DE SEVILLA—161 jarres, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

PICADURA—9 sacs, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

PIERRES A FILTRER—69, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

AMANDES amères—1 caisse, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

CAFÉ de la Havane—64 sacs, à vendre par B VALLS, 73 rue des Magasins. 5 nov

SUCRE jaune de la Havane—40 caisses, à vendre par B VALLS, 73 Magasins. 5 nov

AMIDON de la Havane—9 barils, à vendre par B VALLS, 73 Magasins. 5 nov

RIZ DE LA CAROLINE—75 boucauts à vendre par B VALLS, 73 Magasins. 5 nov

CIGARES—300 caisses cigares Ugues, Taylor, De Lora, Shakespear, importés et à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 163, Royale. 14oct

VIN BLANC—60 barils vin blanc en débarquement du navire Unicorn, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée. 30 oct

VIN ROUGE—400 caisses vin [illegible] et étiquetées en débarquement du navire Unicorn, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée. 30 oct

Changement de Domicile.

M. GUSTAVE COLLIGNON, professeur de piano, a transféré son domicile dans les maisons Pontalba, No 6 PLACE JACKSON, continuation de la rue St-Pierre. 3 nov—3f

HOPITAL DE CHARITÉ.
Nouvelle-Orléans, 4 novembre 1851.

AVIS est par le présent donné qu'une élection pour chirurgien, assistant chirurgien et médecin visitant aura lieu le samedi prochain, 8 du courant.

Les applications seront laissées au bureau du secrétaire à l'hôpital.

5 nov — H BIER, Secrétaire.

CHEVAL ÉPAVE.

CONFORMÉMENT à une ordonnance de la ville de Lafayette, intitulée Épave, &c. passée le 20 février 1850—Avis est par le présent donné au propriétaire du cheval suivant, que, si il n'est pas retiré et les frais payés avant le vendredi 7 du courant, il sera vendu à l'encan le jour suivant, à 11 heures A. M. par L. Pitcher, encanteur, en face de son magasin, rue de la Levée, entre Jackson et Josephine.

Le dit cheval a été pris dans la rue le vendredi 24 octobre dernier, et conduit aux épaves pour ne pas avoir été bien gardé par son propriétaire. C'est un cheval bai, à la dent cornée des sabots blancs et deux taches blanches près de l'épaule droite et une autre près de l'épaule gauche, il avait une bride lors de son arrestation.

SAMUEL CALDWELL,
5 nov—3f — Capt de la garde de nuit

VIN ROUGE, en débarquement des navires Milliades et Pulaski, de Bordeaux.
104 barriques St Julien bon ordinaire,
En magasin:
150 caisses cerises à l'eau-de-vie, fruits nouv.
40 barriques vins fins, qualité supérieure,
50 caisses vieux Chateau Lafitte,
50 caisses vieux Chateau Leoville,
40 caisses vieux cognac blanc!
J B BERTIN,
5 nov—3f — 9, rue Conti.

EN débarquement des navires Milliades et Unicorn, de Bordeaux—
62 barriques vin ordinaire;
15 do do St Julien pour familles
A vendre par — FERRON FRÈRES.
5nov — Nos 247 et 249, rue Royale, enc. Douaine

EN débarquement des navires Pulaski et Brunswick, de Bordeaux—
35 caisses fruits au jus de Teyssonneau;
10 do do Rode,
10 do liqueurs superfines;
1 do gelées assorties,
20 do fruits à l'eau de vie;
500 1/2 et 1000 1/4 boites sardines à l'huile,
20 1/2 boîtes au beurre,
100 grandes et 500 1/2 petits pois;
15 do lièvres entiers truffés;
10 do saucissons truffés,
10 do pieds de porc do
100 1/2 do royans à l'huile,
150 1/4 do marine
150 terrines foies gras 1/2 truffés.
A vendre par — FERRON FRÈRES.
5 nov — Nos 247 et 249 rue Royale enc. Douaine

EN débarquement des navires Milliades et Jenny, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Emilion 1847,
[illegible] do do 1844,
[illegible] do St Julien Médoc 1844,
[illegible] vin blanc Haut Sauterne 1844, qualité [illegible]
200 caisses vin rouge Haut Brion 1847, en bouteilles [illegible]
[illegible] caisses vin rouge St Estèphe 1847, do do
[illegible] do do St Julien 1844, do do
[illegible] do do Chateau Margaux 1844, do do
[illegible] do do Chateau Leoville 1844, do do
[illegible] do do Grand Larose 1844, do do
[illegible] do vin blanc Haut Sauterne 1847, do do
[illegible] do do do 1844, do
[illegible] do do do ordinaire,
[illegible] do rouge St Julien Médoc.
A vendre par — NUMA LACOSTE,
5nov — 147, Royale.

EN débarquement du navire Milliades, à vendre par le soussigné
2 60 demi-boîtes sardines à l'huile de Deffes & Co;
1000 quarts do do do do
200 do boites petits pois au naturel do
[illegible]
NUMA LACOSTE,
5nov — 147, rue Royale

PAR le navire New England, du Havre
[illegible]
A vendre par — NUMA LACOSTE,
[illegible] — 147, rue Royale

EN débarquement du navire Brunswick, venant de Bordeaux:
[illegible] vin rouge Chateau Leoville
[illegible]
[illegible] demi boîtes truffes du Périgord.
A vendre par — NUMA LACOSTE,
5 nov — 147, rue Royale

Toile à de préceinte et Imperiale.

LE soussigné offre à vendre à des conditions libérales.
[illegible] toile impériale;
[illegible] toile à préceinte épaisse;
[illegible] indiennes convenable pour la fourniture des lits, à vendre par
H BOYLE & Co.
5 nov — 47, rue de la Douane

Fil en bobine et en pelote

300 Caisses reçues par les derniers arrivages de la célèbre manufacture Alexander, qualités assorties, à vendre par
H BOYLE & Co,
5 nov — 47, rue de la Douane

EN débarquement de la goélette Edward Barnard, de Tampico,
35 tonneaux Fustic à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5 nov — 34, Vieille Levée.

Soie noire—Soie noire.

SOIE NOIRE de différentes largeurs et de qualité supérieure, très peu avariée, à bas prix, chez C. LAROUSSINI & CO Maison Rouge, Sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras. 3nov

Satin à la Reine et de Chine,

SANS avarie, grande largeur, à 50 p. 100 au-dessous des prix de Paris, chez C. LAROUSSINI & CO, Maison Rouge, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras. 3nov

Eglise St-Louis.

AVIS est par le présent donné que lundi 17 novembre courant, à 11 heures, à l'Église St-Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite église, par F. E. Trinité, encanteur.

Les cinq bancs de chaque rangée les plus rapprochés de l'autre principal, sont réservés aux familles de couleur. Possession en sera donnée au premier [illegible] et les acquéreurs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1852.

Conditions—Comptant.

Si on n'effectue pas l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée et le trésorier disposera immédiatement des susdits bancs.

On pourra se procurer chez l'encanteur, quelques jours avant l'adjudication, des plans lithographiés contenant les numéros et la situation des susdits bancs.

Nouvelle-Orléans, le 3 novembre 1851.
JOSEPH GUILLOT,
4 nov—3 — Trésorier.

QUARTIER GÉNÉRAL—9me BRIGADE.
Première Division M. L.
ORDRE No. 46

Nouvelle-Orléans, le 3 novembre 1851.

CONFORMÉMENT à l'ordre de Division No 21, les Compagnies de volontaires de cette Brigade, s'assembleront en uniforme, sur l'Esplanade, la droite restant sur la rue des Remparts, jeudi 6 du courant, à 3 heures et demie P. M. pour se joindre aux autres Compagnies de volontaires de cette Division pour inspection et revue.

Les officiers commandant les Compagnies de volontaires de cette Brigade sont spécialement chargés du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général,
DENIS CRONAN, Commandant.
Col. H PARLONGUE,
Inspecteur de Brigade. — 4 nov—3

LIBRAIRIE FRANÇAISE,
56 RUE DE CHARTRES, 56

REÇU par le Lemuel Dyer, une facture de livres français, Édition de Paris, en le autres
Musée Royal de Naples, in—4°,
Revue Comique do do,
Roman Illustré de A. Dumas & Eug. Sue,
Histoire de la Bastille,
" des Papes,
" de l'Amérique, par Cantu;
" de la Révolution de 1848,
" de Marie Stuart, par Miguet,
Mock, par Guizot,
De la Révolution au 19me Siècle, par Proudhon,
Le Spectre Rouge, par Romieu,
La République Universelle,
Albums Comiques de Cham;
Dictionnaires de N. Landais, Bescherelle, Boiste et autres;
Et un choix des meilleurs ouvrages de littérature française—P. Charpentier;
Aussi:—Articles de bureau, dessins, &c., &c., chez — A. FAYA,
55, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

Les souscripteurs à l'Histoire du Consulat et de l'Empire, sont priés de venir retirer le 10e volume et leur livraison de Carte et Plans. 4 nov—15

EN débarquement du navire Milliades, venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
101 caisses de 12 bouteilles vin de St Estèphe;
443 do do St Julien;
212 do do Br du Cantenac,
150 do vin blanc Haut Sauterne;
25 do prunes à l'eau de vie;
50 demi barriques vinaigre de vin blanc;
56 barriques vin rouge;
34 demi barriques vin blanc.
V & E MAIGNAN,
4nov — 85, rue St Louis

5 BALLES de 10 mille bouchons fins,
4 quarts } Vieux Cognac;
10 huitièmes }
211 caisses de 12 bouteilles vin de Mar aux 1847,
31 do do Pauillac 1846
21 do do H Sauterne 1846
200 demi boîtes petits pois au beurre et au jambon;
300 demi boîtes de royans à l'huile;
300 do do sardines do
300 quarts de boîtes sardines do
30 demi boîtes truffes au naturel;
6 caisses de 12 bouteilles vin Muscat de Rivesaltes.
En débarquement du navire Brunswick, venant de Bordeaux, et à vendre par
V & E MAIGNAN,
4nov — 85, St Louis

PANIERS ET BAQUETS—12,000 baquets de première qualité.
Une balle de paniers assortis, récemment reçu, à vendre par — PIERRE POUTZ,
4nov — 91, Douane

AVIS.
Le Dr. FAGET a transféré
Sa demeure rue Bourbon, No 367,
Entre Hôpital et Quartier. — 31oct—6

MADAME F. FRYER, encoignure Royale et Bienville, a l'honneur de prévenir les dames, qu'une grande partie de ses MARCHANDISES est arrivée et qu'aussitôt qu'elle les aura à sa disposition, elle leur fera connaître, par la voie du Journal, le jour de l'ouverture.
24 oct

PEINTURES DE TIEMAN—300 colis vert, jaune et bleu, en magasin et à vendre par
F W VERDENBURG & Co,
28 oct — 30, Vieille Levée

HUILE DE LIN—100 barils cuite, en magasin et à vendre par
F W VERDENBURG & Co,
28 oct — 30, Vieille Levée

AMANDES—3,000 livres amandes douces sans coques, très fraîches, venant d'arriver, à vendre par — P. CUBACHS, Encoignure Royale et St Philippe
28 oct

Avis aux Contribuables—Bureau du Recorder de la Municipalité No 2.

Nlle. Orléans, 1er octobre 1851.

LE tableau d'assessement de cette municipalité, est prêt à être examiné et corrigé au bureau du secrétaire de ce Conseil, "Municipal Hall," chambre No 12, et restera ouvert pendant trente jours à partir de cette date, conformément à la loi. Heures de bureau, de 9 A. M. à 3 P. M.

JAMES H. CALDWELL, Recorder

Avis aux Contribuables de la Municipalité No 2.

LES personnes qui ont fait des réclamations pour la correction du tableau d'assessement de cette Municipalité, sont invitées à se présenter elles-mêmes, aujourd'hui, à 3½ h. P. M. au Municipal Hall, afin de prendre leurs réclamations en considération. — JAS. H. CALDWELL, Recorder.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné a [illegible] la forme ses amis et le public, qu'il [illegible] son temps [illegible] d'encan, et dans celui [illegible] encoignure Chartres et St Louis [illegible] par L. B VALETON & BARNETT [illegible] sont il s'est assuré les services [illegible] des marchandises, et dont il sollicite le patronage.

Il se chargera en tout temps de vendre des propriétés, esclaves et autres ventes [illegible]

29 et — M BARNETT, Jr.

Julius JAEHNE

A TRANSPORTÉ son établissement de papeterie et de reliure du No 114 au No 85, rue de Chartres en face du bureau de l'Abeille.

Ayant reçu de l'étranger, par le navire Westmoreland un grand assortiment de papeterie pour comptoirs, bureaux et écoles, savoir: papiers à lettres, écolier, foolscap, régistre, cartes, enveloppes et à copier de toute qualité, papiers à notes; une grande variété de régistres, memorandums, livres de checks, de débarquement, ardoises, encres et crayons, simples, françaises et anglaises, livres de copies pour écoliers, almanachs, et tous les articles appartenant à ce genre d'affaires, avec ces [illegible] exécutés avec soin. Le soussigné croit avoir satisfait sa clientèle et sollicite de nouveau le patronage du public.

30 oct—30f — JULIUS JAEHNE.

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE.

DIRECTEUR—LOUIS DUFAU.

LE directeur de ce Collège prévient le public [illegible] au mieux de leur désir [illegible] des PENSIONNAIRES.

Les parents et les tuteurs qui ont l'intention [illegible] cet établissement [illegible] l'adresse rue Dauphine, entre Hospital et Ursulines.

☞ Pour plus de détails, voir aux annonces.
2 oct—1m

PAUL FESQUIER, [illegible] vient de recevoir par le navire Émile Perre un très bel assortiment de [illegible] draps, casimirs, cachemires, [illegible] etc., etc. Il engage ses pratiques à venir les examiner.

GRANDE EXHIBITION.
Mardi, 4 novembre,
PREMIÈRE EXHIBITION DE LA
Naine du Yucatan.

Âgée d'environ 30 ans, haute de 35 pouces. Elle n'a pas de bras et travaille avec ses pieds dont elle se sert pour faire des choses qui surprennent, telles que coudre, faire des cigares, charger et tirer un pistolet, etc. etc.

Elle sera visible pendant HUIT JOURS seulement, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et de cinq heures de l'après midi [illegible] rue No 97, rue de la Commune [illegible] encoignure St-Charles.

Entrée — 50 cents.

Les domestiques, etc, ne seront admis qu'accompagnant des familles et [illegible] enfants — 3 nov—

EN débarquement du navire Brunswick, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—
35 caisses de 12 flacons fruits [illegible]
10 do de 12 flacons fruits [illegible]
25 do [illegible]
[illegible]
2 do prunes Reine Claude [illegible]
A vendre par — L. [illegible]
1er nov — enc [illegible]

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au commerce qu'ils [illegible] de Courtage et de Collection, sous la raison de GIBSON & Co.
M JUDSON,
A. D. MONTROSS.
Encoignure Camp et Canal, à Nouvelle-Orléans. — 1 nov—6

AVIS—AYANT vendu mon établissement de CHARRONNAGE et FORGE de Chs. Kraustle, je prie [illegible] de continuer à leur envoyer leurs ordres.

M Cicotte [illegible] l'établissement JAMES [illegible]

En conséquence de ce qui précède [illegible]

1er nov — Wm. [illegible] Vieille Levée

ASSOCIATION.

☞ Nous avons ce jour admis M. CHARLES C. MILLARD comme associé dans notre maison. Les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de PETERS, MILLARD & Co.

1er nov—1f — PETERS & MILLARD

CONSERVES alimentaires—En débarquement du navire Brunswick, de Bordeaux—
100 caisses sardines de la nouvelle [illegible]
[illegible]
50 caisses petits pois [illegible]
[illegible]
3 caisses pâtés truffés de [illegible]
3 caisses champignons et cèpes à l'huile en boîtes, demi et quarts de boîtes [illegible] de la marque renommée de Joseph Peteau et autres, reçu et à vendre par — HENRY VALETON,
1er nov — 90, St Louis

A VENDRE [illegible] magasin
60 caisses absinthe Veyan & Lecoultre
20 do do C F Berger
20 do do Auguste Leroux,
20 do Kirch Bergmann Fils,
20 do absinthe suisse de Pernod,
1 tonneau fromage [illegible], à vendre par
J N CURIEN,
1 nov — encoignure Conde et Douaine

EN débarquement des navires Auguste Adolphe et Milliades, arrivés de Bordeaux:
[illegible] vin rouge Bordeaux bon ordinaire,
[illegible] do St Julien Médoc 1849,
12 do vin blanc Haut Sauterne 1849,
[illegible] do do 1848,
[illegible] prunes à l'eau de vie,
50 do [illegible] do,
10 do poires do, à vendre par
J N CURIEN,
1 nov — encoignure Condé et Douaine

EN débarquement du navire New England, arrivé du Havre
60 boites fromage Gruyère pesant de 5 à 6 livres chaque, emballées dans des boites en fer blanc et fermées hermétiquement, à vendre par
J N CURIEN,
1 nov — encoignure Conde et Douaine

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. J. Barraud,

☞ A transféré son magasin de l'encoignure Royale et Orléans, rue de Chartres, 49, entre Bienville et Douane. — 7oct

CHARBON—CHARBON.
Charbon Cannel Anglais

100 TONNEAUX en débarquement du navire [illegible] No 20, [illegible] [illegible] rue de la Douane 132 rue Bienville — McBEAN, MILLARD & Co
1 nov

EN débarquement du navire Milliades, de Bordeaux
52 barriques vin rouge bon ordinaire,
50 caisses prunes à l'eau de vie
50 do fruits assortis à l'eau de vie
10 do poires
Navire Pulaski:
52 barriques vin rouge, bon ordinaire,
A vendre par — PAUL GAUDIN.
1 nov

EN débarquement du navire Brunswick, de Bordeaux
50 barriques vin rouge Haut Brion, pour familles
15 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par — F ROUMIEU,
[illegible] Louis No 30

LE soussigné ayant acheté le RESTAURANT DE LA BOURSE, situé rue de Chartres, No 71, a l'honneur de prévenir le public, qu'il en fera aujourd'hui l'ouverture et fera tous ses efforts pour mériter la confiance obtenue par son prédécesseur. IL PRENDRA des PENSIONNAIRES à la semaine et au mois à des prix très modérés.
7 oct—3f — E. GRAPIN.

50 Barriques vin St Estèphe, à vendre par A DUBUCH, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon

PORTRAITS EN MINIATURE.

MADAME SATTIER, rue Condé, 162, entre Hôpital et Quartier, a ouvert des cours de dessin, peinture à l'huile et fleurs à l'aquarelle; ouvert pour les jeunes personnes deux fois par semaine, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. Prix $5 par mois.

Papiers peints.

Rue Conti, 32, à côté de l'Hôtel Conti.

CE DÉPOT a reçu par les navires Empereur et Gertrude, un assortiment des plus complets pour tout ce qui concerne la décoration en papiers peints, papiers à 10 cents le rouleau, [illegible] à 25, veloutés dorés à $1 et au-dessus. Ce dépôt n'ayant aucun frais de maison, vend à toujours à 20 pour 0/0 au-dessous des prix ordinaires. 21oct—3f

A VENDRE—Patates françaises—100 paniers supérieurs en débarquement du navire New-England, du Havre, [illegible] Ne 8, Première Municipalité.
H V BAXTER,
4 nov — 79 Commune

EN débarquement du navire Unicorn, venant de Bordeaux:
400 caisses vin rouge Chateau Lafite, à vendre par — P. LONGIS,
4 nov — 47, Vieille Levée

VINS—50 quarts Porto doux à la couronne, de Mt. Roy.
80 quarts Porto sec à la couronne, de F. Durand,
150 do Madère de F Gisquet,
100 caisses vin rouge St-Julien et Margaux,
30 barriques vin Bordeaux ordinaire,
30 paniers champagne de P A Garreau,
30 paniers huile Piagnol, à vendre par
P. LONGIS,
4 nov — No 47, Vieille Levée.

EN débarquement du brick Pulaski, venant de Bordeaux:
10 barriques vin blanc de Sauterne, à vendre par — P. LONGIS,
4 nov — 47, Vieille Levée.

A LOUER une grande maison, No 4, rue de la Paix. Cette grande maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine, etc.
S'adresser à — P. CUBACHS,
4 nov — Encoignure Royale et St-Philippe

AMIS VERT—4,000 livres très frais, à vendre par — P CUBACHS, Encoignure Royale et St Philippe
28 oct

AVIS AUX HABITANTS SUCRIERS.

LE soussigné [illegible] [illegible] aux planteurs [illegible] à des conditions avantageuses.

RÉFÉRENCES.

MM. A. Reggio, — L. Bouligny,
M. Rioux, — [illegible],
D. [illegible], — [illegible].
8 nov—3m — NELSON POUCHE

OUVERTURE DU RESTAURANT DU
WHITE HALL.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public [illegible] l'ouverture de leur restaurant [illegible] prochain.

La vaste salle a été [illegible]

[illegible]

Service prompt, à toute heure du jour et de la nuit.

Les soussignés [illegible] patronage du public, ils mettront tous [illegible]
BERTEAU [illegible] & Co.
5 nov—1m

LES soussignés offrent aux [illegible] et au public un approvisionnement de CHARBON DE PITTSBURG. Ils tiendront [illegible] meilleures qualités [illegible] approvisionnement [illegible] seront aucune quantité [illegible] sens ne venant [illegible] de la rivière de Monongahela.

N B—Nous ne vendons pas de charbon de Tree water, et notre [illegible] Pittsburg [illegible] rue Gravier [illegible]

20 oct—12 — MILTENBERGER & QUINN.

A. MILTENBERGER & Co.
ONT TRANSPORTÉ LEUR BUREAU
Au No. 34, rue Carondelet.
20oct—15t

Boulangerie, Maison, à louer.

LA maison spacieuse et [illegible] de Boulangerie [illegible] rue St Jean, entre Gravier et [illegible] [illegible]

GRAVEUR ET IMPRIMEUR
LN TAILLE DOUCE
SALOMON,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR,
75, rue Chartres.

Cartes de visites, planches [illegible] argenterie alliances, cachets de notaires, etc., promptement gravés.

☞ Un joli assortiment de [illegible] de perle.
14 oct—2m

A VENDRE par le soussigné et débarquement du navire Hanse, arrivé de Bordeaux le 10 septembre,
150 grosses boites petits pois au naturel [illegible]
400 do do [illegible]
15 [illegible] vin [illegible]
12 barriques vin vieux pour famille.
12 sept — [illegible] St. Pierre et Royale.

BUREAU D'AGENCE à [illegible] Rouge.—L. Shepherd [illegible] fonctions de l'État. Les lettres [illegible] être affranchies.

Références
Peters & Millard, [illegible] } Nouvelle-Orléans.
14 oct—1

[illegible]
TROTTER [illegible]

Changement de Domicile.

J. N. CURIEN a transféré son domicile au No 32, rue Douaine, au [illegible] Conde et Douaine.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur [illegible]

EUGÈNE PINAUD

EN débarquement du navire Georges, de Bordeaux, à vendre par les soussignés
25 caisses de 12 bouteilles St Estèphe, marque Eyquem,
[illegible] caisses de 12 bouteilles Haut Brion,
14 caisses do do Pauillac.
V & E MAIGNAN.
21 oct

D. BEAUVALET
58, RUE DE CHARTRES.

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il vient de recevoir [illegible] CHAPEAUX, FLEURS, CHAPEAUX DE PAILLE, BRODERIES [illegible]

Fraisiers—Fraisiers.

LE soussigné vient de recevoir [illegible] de fraises [illegible]

HENRY LAWRENCE.

Avis important.

LE soussigné a l'honneur de prévenir [illegible] de France et du Nord, [illegible] vendues à des prix très modérés. [illegible]

ENCOIGNURE DUMAINE ET CONDÉ,
HOPITAL ET CONDÉ,
CAMP ET JULIE.
18 oct—1m — S[illegible]

MAGASIN DE FOURRAGE.

AVIS—Les soussignés ayant transporté leur magasin du No 38 Tchoupitoulas au No 6, Front Levée, entre Douane et Bienville, sont prêts à recevoir comme par le passé les ordres pour du FOIN, MAIS, AVOINE, etc. et sollicitent le patronage de leurs amis et du public.
10 oct—30f — F A GONZALES & CO.

MARCHANDS DEMANDES.

DEUX ou trois marchands français pour vendre des marchandises sèches au détail. A ceux qui connaissent bien le commerce de la ville, une place permanente et un salaire libéral sont offerts. S'adresser à — M R HAGGETT & PROTHER.
20 oct—☞

P. MASSIP.

Rue Condé No 15,—Maisons Pontalba.

LE soussigné a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public en général qu'il fera l'ouverture de son magasin [illegible]

En déchargement des navires [illegible] de New York [illegible] écrus [illegible] nes de toutes qualités [illegible] cravates et [illegible] [illegible] cachemires; [illegible] dres; 50 damassées [illegible] douzaines bas différentes [illegible] chaussettes; 300 douzaines gants pour [illegible] Vêtures laines de [illegible] unie et à dessin; [illegible] une infinité d'autres articles trop longs à détailler.

En déchargement du navire Gironde du Havre—Un riche assortiment de Marchandises Françaises, consistant en Soieries, [illegible], chinées et brochées; Organdis, [illegible] nouveautés; [illegible] chemises [illegible] Entre-deux, Bandes, Broderies anglaises et autres, Manches à la Pagode, [illegible] laine, 600 douzaines bas gris écrus et mous, 200 do de pour enfants.

10 douzaines capotes en soie et gros de Naples haute nouveauté, et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long.

Le soussigné ayant lui-même fait ses achats à Paris et au Nord c'est à même de vendre [illegible] marché que n'importe quelle maison [illegible] engage le public de venir visiter son magasin avant de faire ses achats.

Pour les restaurateurs.

30 douzaines couverts Ma[illegible] Algérien.
25 do cuillères à café,
50 do do louches;
50 do do à potage.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La Compañía se reunirá en asamblea general en su local de armas, calle de la casa No. 14, calle [illegible], entre Levée y Condé, el miércoles próximo, 5 del noviembre, á las 6 en punto de la tarde, para tratar de asuntos concernientes al cuerpo.

Se recomienda la mayor exactitud á la hora indicada, tanto á los miembros activos como á los honorarios.

De orden del capitan.
CAYETANO PACHE.
oct 31 — Sargento 1ro

$25 DE RÉCOMPENSE.

PARTI marron il y a quelques jours, le mulâtre CHARLES, dont ALEXANDRE, de taille moyenne. Il est assez [illegible] et a la marche dégagée, le nez pointu, le front haut, et deux petites cicatrices à la figure; il parle anglais et un peu français et est âgé d'environ 25 ou 26 ans; il est probable qu'il cherchera probablement à s'engager à bord d'un steamboat ou comme domestique dans une pension. Une récompense de $25 sera donnée à quiconque le ramènera ou comme qu'il le logera dans la geole de la Première Municipalité. — F. DAVET,
4 nov—8 — 177 rue St Philippe

$50 DE RÉCOMPENSE.

POUR l'arrestation du nègre JAMES, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, très noir et ne portant pas de barbe; il est assez bien de figure, les yeux [illegible], le nez court et plat et de très bonnes dents, à le regard inquiet et marche droit. On dit qu'il se fait passer pour libre et qu'il a une passe. Il s'habille bien et parle français et anglais.
31 oct—8 — E BLANC.